

FICHE TECHNIQUE DE SECURITE MATERIELLE

COMBUSTIBLE POUR RECHAUD A MECHE BLAZE POUR LIQUIDE

Numéro MSDS BLAZE : LB300

DATE EFFECTIVE : OCT 2010

BLAZE Products Corporation
P.O. Box 1409
Shelbyville, Kentucky 40066-1409
Téléphone : (502) 633-0650

Assistance téléphonique en cas d'urgence 24 h/24 : CHEMTREC 1-800-424-9300 jour et nuit.
En dehors des Etats-Unis, appeler CHEMTREC au 1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

Blaze Products Corporation incite le client recevant cette Fiche technique de sécurité matérielle (FTSM) à l'étudier attentivement pour prendre conscience des risques, le cas échéant, liés au produit concerné. Dans l'intérêt de la sécurité, vous devez (1) transmettre à vos employés, à vos agents et à vos entrepreneurs les informations figurant sur cette fiche et (2) fournir un exemplaire à vos clients pour informer leurs employés et leurs propres clients.

PREMIERE PARTIE – INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT

NOM COMMERCIAL : LB700, SB300, SB700, TF500, TF700
CONDITIONNEMENTS : Canettes (24 ou 48 unités par coffret)
SYNONYMES : 2,2-oxybisenthanol, diéthylèneglycol
FAMILLE CHIMIQUE : glycol

DEUXIEME PARTIE – INFORMATIONS RELATIVES AUX INGREDIENTS DANGEREUX/A L'IDENTITE

COMPOSITION	N° de CAS	% en poids	PEL/TLV	DANGER
diéthylèneglycol	111-46-6	> 98,5	Aucun d'établi	combustible

TROISIEME PARTIE – CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : matière liquide inodore et incolore
DENSITE A 27 °C : 1,118 (par rapport à l'eau)
% VOLATIF EN VOLUME : 98 %
SOLUBILITE DANS L'EAU : miscible
pH : néant
PRESSION DE VAPEUR : < 0,01 mm de mercure (20 °C)
DENSITE DE VAPEUR : 3,69 (par rapport à l'air)
POINT DE CONGELATION : - 8,0 °C (17,6° F)
POINT D'EBULLITION : 245 °C (473 °F)

QUATRIEME PARTIE – RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

POINT D'ECLAIR : 242 °F (117 °C) ASTM D-56 (test de Tagliabue)
LIMITES D'INFLAMMABILITE DANS L'AIR, % EN VOLUME : inférieur ; LEL 1,7 % UEL 10,6 %
INDEX NFPA (*National Fire Protection Association*) : SANTE (1) INCENDIE (1) REACTIVITE (0)
TEMPERATURE D'AUTO-ALLUMAGE : 435 °F (NFA)

MILIEUX D'EXTINCTION : utiliser un produit chimique sec, une « mousse anti-alcool » ou du dioxyde de carbone ; l'eau ou la mousse peuvent créer de l'écume. On utilisera de l'eau pour maintenir les récipients exposés au feu au frais. On utilisera du dioxyde de carbone ou un produit chimique sec pour de petits incendies ; une « mousse anti-alcool » ou un brouillard d'eau pour de plus grands feux.

PROCEDURES SPECIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : porter un appareil autonome de respiration et un équipement complet de protection individuelle. La dilution du liquide combustible avec l'eau doit réduire l'intensité des flammes. Un courant puissant d'eau dirigé vers un liquide très chaud et brûlant peut créer de la mousse.

RISQUE INHABITUEL DE FEU et D'EXPLOSION : néant.

CINQUIEME PARTIE – DONNEES RELATIVES A LA REACTIVITE

STABILITE : globalement stable
POLYMERISATION DANGEREUSE : improbable
ÉTATS ET MATIERES A EVITER : contact avec une gamme étendue d'agents oxydants susceptibles de réagir violemment

SIXIEME PARTIE – DONNEES RELATIVES A LA SANTE/DANGERS

YEUX : légèrement irritant pour les yeux

PEAU : légèrement irritant pour la peau. La substance est peu absorbée à travers la peau.

RESPIRATION : l'inhalation peut entraîner une dépression CNS. Peut entraîner une irritation des membranes muqueuses.

INGESTION : l'ingestion peut entraîner des dommages aux poumons, au cerveau, au pancréas et aux glandes adrénalines ; l'acidose métabolique ; l'hyperkalémie, un taux élevé de créatinine et d'urée dans le sang ; et une hypoglycémie. Peut provoquer une dépression du SNC, un tractus gastro-intestinal, une lésion hépatique ou rénale.

SEPTIEME PARTIE – PROCEDURE DE SECOURS D'URGENCE

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer immédiatement les yeux par de grandes quantités d'eau sous basse pression et propre pendant 15 mn au moins, en soulevant par moments les paupières supérieure et inférieure. Si la douleur ou l'irritation persiste, demander une consultation médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever immédiatement le produit chimique en excès et les vêtements contaminés ; laver entièrement la peau contaminée avec un savon doux et de l'eau. Si l'irritation persiste après lavage, demander une consultation médicale. Laver entièrement les vêtements avant réutilisation ; jeter les biens en cuir contaminés (gants, chaussures, ceintures, porte-monnaie, etc.).

EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne exposée à l'air frais au moins une fois. Si la respiration est interrompue, on procédera à une respiration artificielle. Si la respiration est difficile, du personnel convenablement formé peut assister la personne affectée en lui administrant de l'oxygène. On conservera la personne affectée au chaud et au repos. On demandera immédiatement une consultation médicale.

EN CAS D'INGESTION : en cas d'ingestion du produit, ne pas faire vomir et appeler un médecin ou le Centre antipoison au 1-800-222-1222.

HUITIEME PARTIE – LIMITES D'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS

VALEUR LIMITE SEUIL : non établie

NEUVIEME PARTIE – PROTECTION DES EMPLOYES

PROTECTION RESPIRATOIRE : non requise dans des conditions normales d'utilisation

VENTILATION : non requise dans des conditions normales d'utilisation

DIXIEME PARTIE – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : tenir à l'écart du feu et d'autres sources d'allumage. Éviter les déversements et les fuites de cette matière. Absorber la matière déversée à l'aide de papier, d'absorbants pour le sol ou d'autres matières absorbantes. Ventiler la zone.

ONZIEME PARTIE – CONTROLES REGLEMENTAIRES

DEPARTEMENT DE TRANSPORT (DT) :

CLASSIFICATION DES RISQUES : néant

NOM OFFICIEL A L'EXPEDITION : néant

NUMERO NATIONS UNIES : néant

Les informations contenues ici sont fournies sans garantie de quelque sorte que ce soit. Les employeurs ne doivent utiliser ces informations qu'en tant que supplément à d'autres informations réunies par eux, et ils doivent mettre en œuvre les essais et/ou effectuer des déterminations indépendantes de conformité et d'exhaustivité des informations provenant de l'ensemble des sources, afin de garantir une bonne utilisation de ces matières ainsi que la sécurité et la bonne santé des employés.

BLAZE Products Corporation
OCT 2010

Liquide BLAZE LB300